



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT N° 001/09/2021/ASADHO/YSD

« Les populations délocalisées par KAMOA COPPER abandonnées à leur triste sort »

L'Association Africaine de défense des Droits de l'Homme, ASADHO en sigle, basée à Kinshasa, et Youth and Social Development, YSD en sigle, basé à Kolwezi, sont très préoccupés par les mauvaises conditions de vie des populations délocalisées et relocalisées à Muvunda, Samukoko et Kaponda respectivement dans le Groupement Musokatanda, le secteur Lufupa, province du Lualaba par l'entreprise KAMOA COPPER SA.

Ces populations évaluées à 331 hommes, 353 femmes et 181 enfants vivaient dans un milieu d'origine prospère avec des sols fertiles qui leurs offrait du manioc, du maïs, des produits de la culture maraîchère et jouissaient des différentes activités de cueillettes. Possédaient des bétails, accédaient à l'eau facilement, aux protéines grâce aux poissons des rivières et des petits gibiers. Le surplus de leur production était vendu vers d'autres pôles de commerce et en particulier à Kolwezi, ce qui leur procurait des revenus supplémentaires en vue de combler d'autres besoins.

Dans le milieu de réinstallation, les différentes ressources que l'on y trouve ne leur appartiennent pas, mais à d'autres populations qui étaient là avant eux. Les rivières étant polluées par les activités minières, l'eau de boisson comme d'usage domestique leur est servie de manière irrégulière par les camions citerne de l'entreprise. Les terres sont infertiles et les infrastructures de base créées par l'entreprise sont soit inachevées soit non opérationnelles.

A cause de l'échec du processus de délocalisation et relocalisation de ces populations, le climat entre les communautés et l'entreprise KAMOA COPPER SA est toujours tendu comme cela était le cas lors de la dernière revendication du 28 juillet 2021 relative dû au manque d'eau.

Malgré les revendications de ces communautés exigeant que l'entreprise améliore leurs conditions de vie, KAMOA COPPER SA n'en fait pas sa priorité. En lieu et place d'être une entreprise citoyenne, elle se comporte comme si elle était dans un territoire conquis. Cela est tout simplement inacceptable au

lendemain du lancement officiel de la production de ladite entreprise par le Chef de l'Etat.

Ce qui préoccupe énormément les signataires du présent communiqué.

Nos organisations appellent les autorités de la province de Lualaba à procéder à l'évaluation des conditions de vie dans lesquelles KAMOA COPPER SA a placé ces communautés afin de prendre des mesures nécessaires à leur protection, d'une part, et exiger de l'entreprise la prise en compte des revendications des communautés et de manière prioritaire le rétablissement de moyen de subsistance.

Fait à Kinshasa, Kolwezi, le 27 septembre 2021

YOUTH AND SOCIAL DEVELOPMENT

Cellule de Communication

+243 84 84 086 50

ASADHO

Me Jean Claude KATENDE

+243 81 17 290908